

UFROS ACTU



APRES LE 18 OCTOBRE, ON CONTINUE !!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Toujours plus mobilisés pour l'augmentation générale des salaires et pensions

Ce 18 octobre 2022, journée de mobilisation interprofessionnelle unitaire, pour l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux, pour la défense de nos retraites et du droit grève, près de 180 manifestations de proximité ont permis à 300 000 personnes de se rassembler, partout en France.

450 à Gap, 2500 à Pau, 7000 à Bordeaux, 10 000 au Havre, 70 000 à Paris.
Dans les suites de la journée du 29 septembre, les salariés des raffineries ont décidé de la poursuite de leur mouvement face aux propositions insuffisantes de leur direction. Leur haut niveau de mobilisation a contraint le gouvernement à recourir à des réquisitions absolument inacceptables portant atteinte au droit constitutionnel de grève. Les ministres comme les médias ont tenté en vain de discréditer ces grèves plus que légitimes. Les salariés ont donc aussi manifesté, ce jour, pour défendre le droit de grève de toutes et tous.

La question centrale, remise au cœur du débat par la CGT depuis des mois, l'augmentation générale des salaires, a donc mobilisé de nombreux salariés, issus de secteurs très différents : livreurs chez Amazon, aides à domicile en ADMR, ouvriers chez Nestlé Purina, agente clientèle à la SNCF, décoratrice au théâtre d'Annecy... Leur point commun, c'est leur détermination à être entendu par le gouvernement et le patronat pour imposer un autre partage des richesses créées par leur travail. Leur message est clair : il faut arrêter d'enrichir le capital au détriment des salariés qui, eux, portent l'économie du pays.

Cela s'est vérifié avec des taux forts de grève, comme 95% chez VISKSE à Compiègne, 97% chez MAGNETI MARELLI, à Argentan, la fermeture de tous les accueils CAF en Haute-Garonne ou bien encore 60% de grévistes dans les lycées professionnels et bien d'autres.

Si les premières victoires nous remontent – avec, par exemple, les 50% de grévistes des transports Breger à Laval qui, dès leur premier jour de grève, ont obtenu une augmentation générale de 6,9% – nous devons enfoncer le clou pour mobiliser et gagner partout.

En effet, nos salaires, pensions et allocations ne suffisent plus, aujourd'hui, pour faire face aux différentes hausses : +8% dans l'alimentaire, +15% pour les transports et +22% pour l'énergie.

Pour faire face à nos besoins immédiats mais aussi pour financer nos retraites ou notre système de protection sociale, c'est bien le niveau de nos salaires qui compte.

À l'heure où les premières factures d'électricité vont arriver, la précarité gagne du terrain. L'urgence sociale ne semble pas être le logiciel de la majorité qui préfère durcir les conditions d'accès à l'assurance-chômage et refuse de taxer les super-profits.

Les solutions immédiates passent par l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux. Cela passe par la revalorisation immédiate du Smic à 2000 euros brut, la remise en place d'une échelle mobile des salaires et, a minima, une indexation des salaires et pensions sur l'inflation.

La CGT continue sans attendre à travailler au rassemblement de tous les travailleurs et travailleuses, pour donner des suites rapides à cette mobilisation d'ampleur et décider, avec eux, des modalités d'action à venir. Il est de notre responsabilité de gagner pour toutes et tous des augmentations générales de salaire conséquentes.

Montreuil, le 18 octobre 2022



Union Fédérale des Retraités des Organismes Sociaux CGT

263, rue de Paris Case 536 – 93515 Montreuil Cedex – Tél : 01 55 82 87 11





Appel de l'UCR-CGT pour le 27 octobre

Encore Plus Nombreux !

Alors que la journée interprofessionnelle et intergénérationnelle unitaire du 18 octobre a été marquée par de nombreux conflits, grèves et d'imposantes manifestations, le Gouvernement et le patronat restent sourds.

Même si les actions ont imposé des mesures d'augmentation générale des salaires et des pensions, le compte n'y est pas, par rapport à l'explosion du coût de la vie, le niveau de l'inflation et les pertes de pouvoir d'achat, cumulés depuis 15 ans.

Ils manient une fois de plus, la répression, la division, avec l'objectif d'affaiblir le mouvement social et d'accentuer leur politique ultralibérale, tournée résolument vers les plus riches.

L'exemple du budget de l'État 2023, imposé avec le 49.3 est démonstratif, un des amendements rejetés dans le débat est la taxation des profits. Quel Aveu !

La CGT a décidé de ne rien lâcher, l'augmentation des salaires et des pensions est une urgence sociale. Les moyens existent. Jamais les directions d'entreprises et les actionnaires n'ont engrangé autant de bénéfices et de dividendes.

Cette action juste et salutaire, sur une autre répartition des richesses, montre au Gouvernement notre détermination sur l'ensemble des dossiers sociaux, dont le sujet sensible des retraites.

L'UCR-CGT, se félicite de l'appel à une nouvelle journée d'action interprofessionnelle et intergénérationnelle, le 27 octobre, et la semaine de mobilisation, du 7 au 10 novembre, avec un temps fort le 10 novembre.

Nous appelons les retraités à hausser le ton, en venant encore beaucoup plus nombreux grossir les manifestations prévues sur l'ensemble du territoire.

ON NE LÂCHE RIEN !

union confédérale des retraités • 263 rue de Paris case3-1 • 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 82 83 70 • Politique financière : 01 55 82 81 76 • Administration : 01 55 82 83 71 • Communication : 01 55 82 83 84 •
Fax : 01 55 82 83 75 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.ucr.cgt.fr



UN PLFSS 2023 de « BRICOLAGE »

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 adopté par le Conseil des ministres est relativement sans surprise puisqu'il s'inscrit dans l'objectif des 3 % du pacte de responsabilité.

Le déficit de 39,7 milliards d'euros en 2020 a été ramené à 17,8 milliards en 2022 au prix de réductions drastiques dans notre système de santé que l'hôpital public a lourdement payé (fermeture de 7 500 lits, de nombreux services d'urgences).

Cela s'est fait au détriment des conditions d'accès aux soins très dégradées pour les patients, que le manque de médecins dans de nombreux territoires, a accéléré.

Le projet de déficit de 6,8 milliards d'euros pour 2023 volontairement organisé par le Gouvernement à grands coups d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises, continue de construire des bases de la destruction de la Sécurité sociale.

Néanmoins, les nombreuses luttes que nous avons menées, notamment au niveau des retraités, épaulées par celles engagées sous l'impulsion de la CGT au niveau des personnels de santé, ont obligé le Gouvernement à proposer quelques mesures que l'on peut assimiler à du bricolage :

- Octroi de 2 heures supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées à partir de 1^{er} janvier 2024 ;
- Renforcement de la présence de soignants auprès des résidents en Ehpad en recrutant 50 000 professionnels, même si seulement 3 000 sont budgétisés alors qu'il en faudrait 200 000 ;
- Confirmation d'un tarif plancher à 22 € de l'heure pour le soutien à l'autonomie, bien qu'encore loin des revendications des personnels qui exigent au minimum 25 € de l'heure ;
- Création d'une 4^e année d'internat de médecine générale pour permettre d'accompagner l'exercice des jeunes docteurs en ambulatoire, reconnaissant le manque de médecins, et renforçant l'exigence de centres de santé publics portée par la CGT, pour qu'ils puissent exercer ;
- Rendez-vous prévention pour les adultes de 60 à 65 ans pour repérer les premières fragilités ou la perte d'autonomie pris en charge par l'assurance-maladie.

Au niveau de l'ONDAM (Objectif national de dépenses assurance-maladie) : 3,7 % d'augmentation en 2023 contre 4,4 % nécessaire à minima. Nous notons une inversion des choix entre les différents secteurs :

- + 4,1 % pour les établissements de santé,
- + 5,1 % pour le médico-social,
- + 5,2 % pour le handicap,
- + 2,9 % pour les soins de ville et la médecine libérale.

Auparavant, la médecine de ville était privilégiée au détriment de l'hôpital de ville. Pour la première fois depuis des années, aucune restriction de dépenses n'est demandée à l'hôpital public.

**C'est le fruit des dernières luttes engagées, notamment le 22/09/2022
au niveau des personnels de santé et le 29/09/2022 au niveau
interprofessionnel.**

Ces luttes ont obligé le Gouvernement à tempérer sur la réforme des retraites, attendant début 2023 pour engager le « bras de fer ».

À ce sujet, nous réaffirmons notre totale opposition à un nouveau recul de l'âge de départ ou allongement des annuités nécessaires à taux plein, quel qu'en soit les modalités.

Nous condamnons la reconduction de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) jusqu'en 2033, dans laquelle le Gouvernement a transféré toute la dette COVID (48 milliards d'euros depuis le début de la pandémie), alors que c'était de la responsabilité de l'état et non de la Sécurité sociale.

Seul un ensemble de mesures en faveur d'un service public de santé attractif par des salaires et des conditions de travail décentes est à même de répondre aux enjeux sanitaires, auxquels nous devons faire face.

Seule une loi cadre de programmation pour accompagner la perte d'autonomie avec un droit à l'autonomie intégrée dans la branche maladie de la Sécurité sociale. Cela se conçoit dans un grand service public de l'autonomie, que ce soit en établissement ou à domicile, permettra d'accompagner le grand âge.

Toutes ces mesures doivent s'accompagner de :

- L'embauche de 100 000 personnes qualifiées dans l'hôpital public ;
- La création de 200 000 emplois nécessaires dans les Ehpad et de 100 000 emplois à domicile afin de répondre aux besoins de la population et d'améliorer les conditions de travail des personnels ;
- La mise en place de centres de santé publics, avec des médecins salariés dans tous les territoires.

Pour cela, nous devons continuer et amplifier les mobilisations avec, en premier lieu, l'action en cours pour revaloriser les pensions et les retraites complémentaires :

Après le rassemblement national du 6 octobre, construisons une forte mobilisation le **26 octobre** dans les départements, devant les sièges du Medef et interpellons les pouvoirs publics et les députés.

Montreuil, le 12 octobre 2022



Salaires dans les industries pétrolières : si on rétablissait la vérité

L'accord salarial du 3 octobre 2022 dans la branche Pétrole (que la CGT n'a pas signé) donne la réalité des salaires. Ainsi, comme beaucoup d'autres grilles dans de nombreux champs professionnels, les premiers coefficients (130 à 200) sont inférieurs au Smic et nécessitent le versement d'une prime voire plusieurs primes pour l'atteindre.

Un opérateur de raffinerie (coefficient entre 170 et 215) commence donc au Smic ! Nous sommes loin des 5000 euros annoncés par la direction de Total !

Graduellement, les consolistes sont au coefficient 230 (soit un salaire de 2275,67 euros brut mensuel), les consolistes experts au 270, les remplaçants chefs opérateurs 250 et les chefs opérateurs entre 310 et 340 (soit un salaire de 2995,92 euros Brut mensuel).

Bien sûr, il existe des salaires beaucoup plus importants, pour les hauts cadres et dirigeants des entreprises du secteur, mais ceux-là ne sont pas soumis à négociation collective.

Le PDG de Total émarge ainsi à 5,8 millions euros par an. Facile donc, ensuite, de faire une moyenne hors réalité du travail, en prenant en compte des salariés très éloignés des raffineries. Il s'est d'ailleurs lui-même octroyé une augmentation de 52% cette année.

Non, les salariés de la branche Pétrole ne sont pas des nantis, comme on voudrait le faire croire.

Ce que réclament les salariés des raffineries comme tant d'autres salariés de ce pays, c'est une plus juste répartition des revenus issus du travail, de leur travail !

La responsabilité du gouvernement est donc grande pour résoudre cette lutte légitime :

- en forçant les dirigeants de ces entreprises à ouvrir immédiatement de réelles négociations ;
- en votant une loi relevant automatiquement les minima de branches à chaque augmentation du Smic et incluant une échelle mobile des salaires.

Tout l'inverse d'une menace de réquisition, déjà largement dénoncée en 2011 par l'OIT (organisation internationale du travail) comme étant contraire au droit de grève !

La CGT appelle à soutenir les salariés en grève et à organiser et amplifier les luttes sur les salaires dans toutes les entreprises et services.

Montreuil, le 11 octobre 2022